

“Photogra-vis”

t o n p a y s a g e

Le projet « Parc des Paysages » vous invite à photographier vos paysages



À REMPORTER:

un vol au-dessus
de votre région en

MONTGOLFIÈRE

QUESTIONS:

- 1) Si vous deviez quitter votre région et ne deviez garder qu'une photo de celle-ci, laquelle emporteriez-vous ?
- 2) Il y a certainement autour de vous, dans votre village, votre commune, des images qui vous choquent, que vous trouvez horribles, voire insupportables. Photographiez la pire.
- 3) Vous écrivez à votre cousin d'Amérique et vous décidez de lui envoyer une photo représentative de votre cadre de vie. Quelle est-elle ?
- 4) Vous souhaitez promouvoir votre région auprès des touristes, quelle photo leur envoyez-vous pour leur donner envie de découvrir la région ?
- 5) Dans 15 ans, il y aura sûrement des changements dans votre région. Photographiez l'endroit qui vous paraît le plus sujet à évolution.

Le Parc des Paysages est un projet du Centre culturel du Beau Canton subventionné par le Service public de Wallonie. Il a pour objectifs la valorisation des paysages et la fédération des acteurs du paysage autour d'un programme d'actions sur les communes de Chinoy et Florenville. Vos photos nous permettront de connaître un peu mieux votre vision des paysages.



Comment participer?

C'est très simple, il vous suffit de répondre à au moins une des questions qui vous sont posées au dos de ce document...

- Par une photo de paysage quel qu'il soit, prise sur le territoire des communes de Chinoy, Florenville ou Herbeumont

&

- Par un commentaire ou votre ressenti par rapport à votre cliché, rédigé en 5 lignes maximum.

Les photos et leur commentaire doivent être envoyés à l'adresse mail suivante equipe@parcdespaysages.be ou par voie postale à l'adresse suivante : Parc des Paysages, pavillon Place Albert 1er, 64 à 6820 Florenville **avant le 31 août 2010.**



La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement ou de toute décision prise par le jury qui veille au bon déroulement du concours.

Durée :

Le concours est ouvert du 1er mai au 31 août 2010. Toutefois, les photographies peuvent avoir été prises avant ou pendant la période du concours.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à tous. Nous ne ferons pas de différence entre photographe amateur ou professionnel car le but n'est pas de faire des photos esthétiques mais des photos qui « parlent ». Il n'y a pas d'âge minimum requis pour participer.

Sujet des photos :

Une photo de paysage en réponse aux questions qui vous sont posées au dos de ce document.

Tout est possible! Un endroit que vous trouvez beau ou pas, qui vous paraît menacé, photos de ville ou de campagne, de jour ou de nuit, avec ou sans personnage. Pour nous, tout est paysage: l'intérieur des villages, les routes, un pont, un arbre, une zone industrielle ou commerciale, un monument, une manifestation,...

“ Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation. ”
Convention européenne du paysage, Florence 2000.

Pour être valables, les photos :

- Seront prises sur le territoire de Chimy, Florenville ou Herbeumont.
- Seront accompagnées d'un commentaire (votre ressenti) de 5 lignes maximum.
- Ne comporteront pas de bord.

Comment doivent nous parvenir les photos ?

Vous mentionnez vos nom et prénom, votre adresse postale, votre adresse email, votre date de naissance et votre profession. Chaque photo sera numérotée selon la question à laquelle elle répond et accompagnée d'un petit commentaire de maximum 5 lignes (voir feuillet-réponse ci-joint). Les photos et leur commentaire nous seront envoyés soit par mail, soit par la poste, soit remis en main propre. Nous ne pouvons être tenus responsables de photos égarées par la poste.

Seuls les clichés parvenus **au plus tard le 31 août 2010** seront pris en considération.

Cession des droits et utilisation des photos :

Chaque participant certifie être l'auteur des photographies soumises au concours. Les photos ne seront pas utilisées à une fin commerciale mais pourront être publiées dans le cadre strict de notre travail (illustration de textes, brochures didactiques, etc.). Elles seront toujours accompagnées de vos nom et prénom. Si vous souhaitez que vos photos ne soient pas utilisées, nous vous demandons de bien le spécifier dans le mail ou le courrier accompagnant vos photos.

Par ailleurs, si nous recevons une demande d'un tiers pour l'utilisation d'une de vos photographies, nous nous engageons à vous communiquer les coordonnées de la personne intéressée. Nous attirons votre attention sur le fait que les **photographies papier ne seront pas rendues aux candidats**.

Pour qu'une photographie soit récompensée, elle doit pouvoir faire l'objet de publications ultérieures, sans contrepartie financière, dans le cadre des travaux du projet Parc des Paysages. Le photographe ne doit pas avoir manifesté sa désapprobation sur ce point.

La procédure d'attribution des prix se basera sur les votes d'un jury :

Ce jury sera composé de membres du comité technique du Parc des Paysages, c'est-à-dire des représentants des communes, mais aussi de membres de différentes associations, de syndicats d'initiative et de la Maison du Tourisme. Il comprendra de plus des personnes extérieures au territoire qui apporteront un regard différent sur les photos.

Les auteurs des photographies primées seront avertis personnellement par courriel ou par courrier.

Lot récompensant les gagnants du concours :

Un lot récompensera les auteurs de quatre photos choisies par un jury de personnes n'ayant pas participé au concours. Les deux premiers prix consistent en un voyage en montgolfière au-dessus du territoire et les deux lots suivants sont des ouvrages sur la thématique des paysages.

Pour nous contacter:

equipe@parcdespaysages.be

Parc des Paysages

Pavillon, Place Albert 1er, 64

B-6820 Florenville

061/61 15 07